ATELIER DE PHOTOGRAPHIE
Assistant.e/Pratiques de l'exposition : Atelier (2/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

Professionnel.le actif.ve dans le domaine des arts visuels en général, et de la photographie en particulier, l'assistant.e a une expérience avérée du commissariat d'exposition et du travail de curateur.trice dans le domaine des arts plastiques.

L'assistant.e intègre une équipe pédagogique existante dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Il/elle souscrit au projet pédagogique et artistique de l'option Photographie.
Il/elle accompagne les professeur.e.s de l'option dans la création et le suivi de modules de formation spécifiques (exercices, workshops) et dans le soutien technique aux étudiant.e.s en rapport aux questions d'accrochage, d'exposition, de confrontation de l'œuvre au regard. Il/elle peut également être à l'initiative d'exercices collectifs et individuels, en accord avec l'équipe pédagogique.
Il/elle participe aux discussions critiques d'évaluation (bilans de présentation, jurys).

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT
Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Le dossier est adressé à Sébastien Herinckx, Gestionnaires des Ressources Humaines à l'ENSAV La Cambre via mail uniquement à l'adresse suivante: sebastien.herinckx@lacambre.be

- Date limite de dépôt des candidatures via mail : 11 juillet 2025
- Prise de poste : 14 septembre 2025

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

HORAIRE
Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 2/10 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.
Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire (workshops, etc.), cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.